

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021**Rapport n° CP 2021-360**

TRAVAUX DANS LES EPLE – 4EME RAPPORT DE L'ANNEE 2021 – BUDGET 2021

Amendement

Deux articles sont ajoutés à la délibération, rédigés comme suit :

« Publiera trimestriellement un plan pluriannuel d'investissement « grand public » afin de répondre aux demandes d'information des parents d'élèves, de la communauté éducative et des collectivités ».

« Transmettra trimestriellement un plan pluriannuel d'investissement détaillé aux Conseillers régionaux, tenant compte des transferts et affectations au cours de l'exercice budgétaire ».

Exposé des motifs**POUR UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PUBLIC ET TRANSPARENT**

Le présent rapport propose d'affecter 28 176 557, 15 € à différentes autorisations de programme au titre des travaux dans les lycées. Des transferts de crédits sont également effectués pour un montant supérieur à 22 millions d'euros.

Ces mouvements importants affectent le programme pluriannuel d'investissement dans les lycées. Par ailleurs, la crise sanitaire est régulièrement invoquée pour justifier un report ou des délais supplémentaires sur les opérations de rénovation, réparations et constructions. Le coût des matières premières et les difficultés d'approvisionnement perturbent également l'exécution des investissements.

Par ailleurs, les parents d'élèves, la communauté éducative, les Conseils d'Administration des établissements ainsi que des collectivités interpellent très fréquemment l'exécutif et les Conseillers régionaux – de toutes sensibilités – afin de connaître l'état d'avancement d'une opération bâtiminaire ou d'équipement.

Afin de satisfaire ces demandes et d'enfin offrir aux Franciliennes une visibilité sur les investissements dans les lycées, le présent amendement demande la publication trimestrielle d'un plan pluriannuel d'investissement « grand public » afin de répondre aux demandes d'information des parents d'élèves, de la communauté éducative et des collectivités ainsi que la transmission aux Conseillers régionaux – chaque trimestre - du plan détaillé tenant compte des transferts et affectations au cours de l'exercice budgétaire.

Ghislaine SENEÉ**Maxime DES GAYETS****Paul VANNIER****Céline MALAISIÉ**